

INTITULE DE FORMATION	TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE DE MONITEUR DE PADEL
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre un projet de développement du padel au sein d'une structure • Organiser et promouvoir des activités d'enseignement et de développement du padel • Préparer et encadrer des séances d'enseignement du padel en sécurité
FICHE METIERS	Encadrement du padel à tous niveaux, dans toute structure, et auprès de tous les types de public. Code RNCP du TPF moniteur de Padel : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40260/
PUBLIC PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • 18 ans minimum • Pièce d'identité en cours de validité • Attestation PSC1 ou équivalent impérativement avant le 1^{er} jour de formation • Certificat Médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement du Padel • Licence de l'année en cours • Justifier d'un niveau de pratique en padel : Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent aux premiers 10% du classement fédéral (hors assimilation fédérale). Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen d'une attestation de licence FFT justifiant d'un classement dans les 10% du classement FFT padel (hors assimilation tennis)
VOIE D'ACCES	Formation initiale ou par VAE
ENCADREMENT	Service Formation de la Ligue de Normandie de Tennis Formateurs titulaires du TFP Padel
LIEU	Tennis Club Municipal du Havre - 213 rue Edouard Vaillant - 76610 LE HAVRE Centre de Formation de la Ligue de Normandie de Tennis - Boulevard Charles V - 14600 HONFLEUR Centre départemental de Padel du Calvados - 7 bis rue Paul Cornu - 14100 LISIEUX
MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES	Une salle de réunion Trois pistes couvertes de Padel Bureaux administratifs de la Ligue, secrétariat, photocopieurs.
SUIVI DU PROGRAMME	Feuilles d'émargement par ½ journée de formation signées par les stagiaires et les formateurs. Les horaires sont de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H et sous réserve de modification pour s'adapter occasionnellement aux contraintes des publics présents pour l'encadrement des séances pédagogiques.
APPRECIATION DES RESULTATS	L'autorité responsable de l'évaluation et la certification : FFT tennis – LIFT (4 épreuves certificatives) : BC1 : Production d'un document écrit décrivant la conception et la mise en œuvre d'un projet de développement + Soutenance orale (20mn) du document présenté. BC2 : Production d'un document écrit décrivant l'organisation et la promotion d'activités d'enseignement et de développement du padel, dont l'organisation d'une compétition + Soutenance orale (20mn) BC3 : Production d'un document écrit décrivant une programmation pédagogique et une séance d'enseignement conçues par le candidat + Soutenance orale (15mn) BC3 : Encadrement d'une séance d'enseignement du padel (45 mn) + Soutenance orale (15mn)
DATES	Période de 7 mois du 27 Août 2026 au 26 Mars 2027
DUREE	En apprentissage : 240h en Centre de formation et 810h en structure d'accueil Hors apprentissage : 240h en Centre de formation et 100h minimum en structure d'accueil
TARIF	4 440 € net de taxe
CONTACT	02.31.14.48.90 ou formation.normandie@fft.fr
EFFECTIF	8 stagiaires minimum à 12 stagiaires maximum
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - En contrat « d'apprentissage » en partenariat avec le CFA Fédéral du LIFT. - Dans le cadre d'une demande individuelle auprès de l'Afdas pour les salariés - Via votre Compte Personnel de Formation (CPF) - Financement par Pôle Emploi/Région pour les demandeurs d'emploi - Autofinancement
INSCRIPTION	A télécharger sur le site de la Ligue de Normandie de Tennis / centre de formation
POSITIONNEMENT	Journée de tests le 03 Juillet 2026 pour évaluer la motivation, les compétences et les conditions de l'alternance du candidat avant l'entrée en formation.
HANDICAP	Si vous êtes en situation de handicap : contactez-nous Référénte régional formation : 02.31.14.48.90 ou jessica.rebut@fft.fr

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre un projet de développement du padel au sein d'une structure (50h).

C.1.1.1 - Repérer les besoins des publics et des partenaires actuels et potentiels de la structure, dont les besoins des publics en situation de handicap, afin de concevoir un projet de développement de la pratique du padel

C.1.1.2 - Concevoir un projet de développement de la pratique du padel, en tenant compte des ressources mobilisables et du contexte dans lequel il s'inscrit ainsi que de son impact environnemental, afin de répondre aux besoins des publics actuels et potentiels de la structure

C.1.1.3 - Mobiliser des partenaires publics et privés, en tenant compte des procédures et modes opératoires en vigueur, afin d'assurer le financement d'actions de développement du padel

C.1.2.1 - Mettre en œuvre un projet de développement du padel, en s'appuyant sur les ressources de la structure et sur les ressources humaines et techniques fédérales, afin de capter de nouveaux pratiquants et d'améliorer la qualité des activités proposées

C.1.2.2 - Evaluer un projet de développement du padel, en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, afin de proposer des améliorations ou évolutions à la structure

BC 2 : Organiser et promouvoir des activités d'enseignement et de développement du padel au sein d'une structure (70h).

C. 2.1.1 - Communiquer oralement sur les activités d'encadrement et de développement du padel, en s'adaptant aux différents publics de la structure, afin de créer une ambiance propice au développement de la pratique et d'assurer le respect des règles en vigueur

C. 2.1.2 - Promouvoir les activités de padel, en utilisant différents outils et situations de communication, en vue de développer la pratique de la discipline

C. 2.1.3 - Repérer les situations à risque au sein de la structure, en tenant compte des règles de sécurité en vigueur, en vue d'alerter les interlocuteurs compétents et de maintenir un environnement serein et sécurisé

C. 2.2.1 - Organiser les activités d'enseignement du padel, en tenant compte des contraintes des pratiquants et des membres de l'équipe de la structure, afin permettre leur mise en œuvre dans des conditions optimales

C. 2.2.2 - Assurer la gestion administrative des activités d'enseignement et de développement du padel, en s'appuyant sur les outils mis à disposition et en veillant au respect des réglementations en vigueur, en vue de faciliter la mise en œuvre des activités

C. 2.2.3 - Vérifier les conditions matérielles de déroulement des activités d'enseignement et de développement du padel, en tenant compte des règles de sécurité en vigueur et des bonnes pratiques environnementales, en vue de signaler les risques et les non-conformités

C. 2.3.1 - Contribuer à l'organisation de tournois et championnats de padel non homologués et / ou homologués en assurant le respect des règlements fédéraux et en veillant à la responsabilité environnementale, en vue de favoriser une pratique du padel en compétition

C. 2.3.2 - Repérer les conditions de sécurité lors des compétitions non homologuées et / ou homologuées de padel, en tenant compte des différents types de risques susceptibles de se présenter, afin de signaler les situations critiques et de mettre en œuvre des actions de prévention

BC 3 : Préparer et encadrer des séances d'enseignement du padel en sécurité (120h).

C. 3.1.1 - Concevoir une progression pédagogique et sportive, en tenant compte des caractéristiques et du projet sportif des pratiquants, du projet de la structure et des règles de la discipline, afin de structurer plusieurs séances d'enseignement du padel successives en sécurité

C. 3.1.2 - Concevoir une séance d'enseignement du padel, en tenant compte des caractéristiques des participants et des conditions permettant d'assurer leur sécurité, afin de faire progresser les pratiquants

C. 3.2.1 - Accueillir les pratiquants lors d'une séance d'enseignement du padel, en veillant aux conditions permettant d'assurer leur sécurité et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, afin de créer les conditions propices aux apprentissages

C. 3.2.2 - Conduire une séance d'enseignement du padel, en veillant à la progression et à la sécurité des pratiquants, ainsi qu'aux besoins des personnes en situation de handicap, afin d'atteindre les objectifs pédagogiques et sportifs fixés et de garantir l'intégrité physique des pratiquants

C. 3.2.3 - Réaliser le bilan d'une séance d'enseignement du padel, en utilisant des outils d'évaluation adaptés à la discipline, afin de définir des perspectives d'évolution pour les prochaines séances et de fidéliser les pratiquants

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés théoriques, retours d'expériences, interrogations individuelles et collaboratives, démonstrations.
- Mise en situation réelle de pratique : conduite de séances pédagogiques en présence de publics jeunes et adultes.
- Production de support (rapport de stage).
- Observation et analyse vidéo.